

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTIE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD268 - Fos-sur-Mer - Giratoire des Bannes - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) souhaite développer la zone d'activité de la Feuillane, située dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Cette zone est destinée à accueillir des projets logistiques de grande ampleur. Près de 1300 emplois seront créés.

Le GPMM souhaite ainsi aménager la desserte de la zone de la Feuillane depuis le giratoire des Bannes situé sur la RD268.

Les travaux projetés consistent à aménager la bretelle du giratoire des Bannes desservant cette zone à 2 voies en sortie pour créer un stockage plus important entre le passage à niveau N°11 et le giratoire des Bannes.

Pour la réalisation de ces travaux d'aménagement, un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département vers le GPMM est nécessaire.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre nécessite une convention entre le GPMM et le Département afin de définir les conditions de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Cette convention n'a aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

